

Dossier suivi par :
Isabelle BAPTISTALaëtitia ATTAMNA
David MARTORELL
Jodie DERHETéléphone : 03.72.74.01.93 / 01.95 / 01.98
drh-biatss-gestioncollective@univ-lorraine.fr

La Présidente de l'Université de Lorraine

à

Mesdames et Messieurs les personnels médico-sociaux et
de santé**Objet : Campagne 2023 de promotion par liste d'aptitude des personnels Médico-Sociaux et de Santé****Réf.** : Lignes directrices de gestion (LDG) UL relatives aux promotions et aux valorisations des parcours professionnels adoptées par le conseil d'administration du 6 juillet 2021

Je vous informe de l'ouverture, au sein de l'Université de Lorraine, de la campagne de promotion de corps des personnels assistants principaux de service social et des administrations de l'Etat (APSSAE), au titre de l'année 2023.

Les candidatures à la liste d'aptitude seront étudiées par le nouveau groupe de travail « promotion » UL, puis par le groupe de travail « promotion » national, au regard des critères d'appréciations fixés par les LDG (cf. LDG UL).

A cet effet, l'établissement propose une formation spécifique à destination des personnels. Cette formation permet à chacun d'acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du rapport d'activité et des différents organigrammes. En raison de la complexité de l'exercice, **il vous est vivement conseillé de réaliser ces formations** en amont du lancement de la campagne de promotion, soit en préparation de la campagne suivante.

Si vous êtes promouvable et que vous souhaitez candidater, je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre supérieur hiérarchique qui vous communiquera les informations nécessaires à la constitution de votre dossier (cf. annexe_UL_2i).

Votre supérieur hiérarchique vous précisera également la date à laquelle il souhaite recevoir votre dossier complet pour transmission à la DRH. Un exemplaire complet de votre dossier signé devra vous être transmis par ses soins et l'avis concerté de la direction de votre structure devra obligatoirement y figurer.

Si vous êtes promouvable mais que vous ne souhaitez pas candidater, vous devrez **obligatoirement** le préciser sur l'annexe C3, la signer puis la transmettre à votre supérieur hiérarchique pour visa.

Je tiens à porter à votre connaissance que l'accès à un corps et à des fonctions d'un niveau supérieur implique une mobilité fonctionnelle, sauf si vous exercez déjà des fonctions d'un corps supérieur, après analyse de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEEC) de la direction des ressources humaines.

Aussi, les nominations dans ce corps s'effectuant au niveau national, l'inscription à cette liste d'aptitude peut impliquer une mobilité géographique que vous devez être en capacité d'accepter.

La Direction des Ressources Humaine reste à votre disposition pour toute précision complémentaire.

Nancy, le 26 janvier 2023

Monsieur le Directeur Général des Services
Adjoint en charge des relations humaines et
sociales, de la prévention et des conditions de
travail

Sébastien LAJOUX

